

Procedure file

Informations de base	
DEC - Procédure de décharge	2023/2148(DEC)
Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel	
Décharge 2022: Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	
Sujet 8.70.03.12 Decharge 2022	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>CONT Contrôle budgétaire</p>	<p> SARVAMAA Petri</p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> RÓNAI Sándor</p> <p> CSEH Katalin</p> <p> EICKHOUT Bas</p> <p> CZARNECKI Ryszard</p> <p> KUHS Joachim</p> <p> OMARJEE Younous</p>	14/06/2023
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</p>	<p>Président au nom de la commission</p> <p> CANFIN Pascal</p>	11/09/2023
	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Evénements clés			
28/06/2023	Publication du document de base non-législatif	COM(2023)0391	
12/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

04/03/2024	Vote en commission		
19/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0135/2024	
10/04/2024	Débat en plénière		
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		
11/04/2024	Décision du Parlement	T9-0258/2024	Résumé

Informations techniques

Référence de procédure	2023/2148(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Etape de la procédure	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/12932

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2023)0391	28/06/2023	EC	
Cour des comptes: avis, rapport		N9-0096/2023 JO C 000 27.10.2023, p. 0000	26/10/2023	CofA	
Projet de rapport de la commission		PE753.516	16/01/2024	EP	
Amendements déposés en commission		PE757.218	09/02/2024	EP	
Avis de la commission	ENVI	PE754.667	12/02/2024	EP	
Document de base non législatif complémentaire		06180/2024	12/03/2024	CSL	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0135/2024	19/03/2024	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0258/2024	11/04/2024	EP	Résumé

Décharge 2022: Agence européenne des produits chimiques (ECHA)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) pour l'exercice 2022 et d'approuver la clôture des comptes pour cet exercice.

Notant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2022 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 531 voix pour, 48 contre et 24 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales contenues dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'agence

Le budget final de l'Agence pour l'exercice 2022 s'élevait à 114.777.691 EUR, soit une augmentation de 5,83% par rapport à 2021.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2022 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement de l'exercice en cours de 98,61%, soit une légère baisse de 0,23% par rapport à 2021, et le taux d'exécution des crédits de paiement de l'exercice en cours était de 85,06%, soit une diminution de 1,17% par rapport à 2021.

La résolution appelle la Commission à présenter la proposition promise pour 2020 afin de renforcer la gouvernance de l'Agence et d'accroître la durabilité de son modèle de financement.

Le Parlement a noté avec satisfaction qu'en 2022, pour la première fois depuis l'échéance de rattachement définitif prévu par le règlement (CE) n° 1907/2006 en 2018, les recettes provenant des redevances de l'Agence ont augmenté, tandis que la dépendance à l'égard de l'Union pour financer ses opérations a légèrement diminué.

Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, le contrôle interne et l'expérimentation animale.

Il a notamment souligné que :

- l'Agence a exécuté 93% de son programme de travail et a achevé 151 actions et réalisations spécifiques sur les 162 qui étaient prévues pour 2022, 8 actions étant toujours en cours;
- l'Agence a été confrontée à certains défis en 2022, notamment un système d'autorisation inefficace, identifié en 2021, avec un nombre croissant de demandes pour le chrome hexavalent qui devrait se poursuivre en 2023, mettant à rude épreuve la capacité de production davis des comités scientifiques, à court de membres expérimentés;
- au 31 décembre 2022, le tableau des effectifs était pourvu à 98,07%, avec 458 agents temporaires engagés sur 467 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (même nombre d'emplois autorisés qu'en 2021);
- l'Agence a introduit un nouvel outil électronique pour collecter et examiner les déclarations d'intérêt annuelles des experts externes contribuant aux travaux de l'Agence, apportant ainsi une assurance supplémentaire au processus;
- l'Agence a poursuivi ses efforts pour supprimer progressivement les expérimentations animales en Europe dans la mesure du possible dans le cadre réglementaire actuel. Le processus de suppression progressive devrait être accéléré. L'Agence collabore également avec la Commission et d'autres parties prenantes pour aider la Commission à élaborer une feuille de route en vue du remplacement total de l'expérimentation animale pour les produits chimiques.

Transparence				
SARVAMAA Petri	Rapporteur(e)	CONT	07/02/2024	Representative from the European Chemicals Agency